



Canton de DREUX 1

Arrondissement de DREUX

L'an deux mil vingt-deux le **jeudi 31 MARS**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la salle de conseil, sous la présidence respective de **Madame Véronique BASTON, Maire**,

Etaient présents : Yves DEMORA, Éric BROCHARD, Yves ÉCOLAN, Alice GAUTHIER, Dominique VIOLETTE, Thierry BELLOIS, Jacques ISAMBERT, Philippe GEHAN, Frédéric LAMON, Véronique GEHAN, Claudia COURTOIS, Conseillers municipaux.

Pouvoir : Evelyne CHAPPERIN donne pouvoir à Yves ÉCOLAN

Excusé : Ludovic MALLET

Dominique VIOLETTE a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique Baston, Maire, à 20H33

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22/02/2022 : Accord à l'unanimité.

Délibération n°1 – CONVENTION 30 MILLIONS D'AMIS (Stérilisation/identification des chats errants)

Il est constaté un nombre croissant de chats errants à Imbermais et Blainville.

Mme le Maire rappelle la convention signée avec l'association Lucky Dogs depuis la fermeture de la Fourrière départementale. Cette association prend en charge les animaux en divagation sur le territoire communal. Cependant, concernant les chats errants, l'association ne prend en charge que les chatons. Les adultes sont, quant à eux, capturés et stérilisés afin de remédier au problème de prolifération ; ils sont ensuite réintégrés sur leur lieu de capture.

L'Association Trente Millions d'Amis propose aux communes une convention de stérilisation et d'identification par laquelle elle s'engage à contribuer à hauteur de 50 % de la dépense de stérilisation. L'association Lucky Dogs se charge de la capture, du dépôt chez le vétérinaire et de la réintégration de l'animal sur le lieu de capture.

Un nombre annuel de chats à stériliser doit être notifié dans la convention. Il est proposé 10 chats. Il faut compter en moyenne 45 € par chat (y compris la subvention de Trente Millions d'Amis). La somme est portée au budget 2022.

Mme le Maire souligne que certains habitants attirent ces chats errants en les nourrissant.

Accord à l'unanimité pour la signature de cette convention.

Délibération n°2 : CONVENTION D'ADHÉSION AU FSIAREP

Mme le Maire informe que le FSIAREP est un dispositif financier mis en place par le Conseil départemental qui permet aux communes de solliciter une subvention pour leurs travaux d'interconnexion d'eau potable.

Suite à la compétence eau potable transférée à l'Agglomération du **Pays drouais sous délégation** communale, il convient de signer une nouvelle convention tripartite.

Accord à l'unanimité pour signer cette convention.

BUDGET :

Délibération n°3 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE 2021

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion représente la comptabilité tenue par le Trésor Public. Les chiffres doivent bien évidemment correspondre à la comptabilité tenue par la commune. Après vérification du compte de gestion remis par le receveur, celui-ci est conforme au budget primitif 2021 de la commune.

Accord à l'unanimité.

Délibération n°4 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET EAU 2021

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion représente la comptabilité tenue par le Trésor Public. Les chiffres doivent bien évidemment correspondre à la comptabilité tenue par la commune. Après vérification du compte de gestion remis par le receveur, celui-ci est conforme au budget primitif 2021 d'eau.

Accord à l'unanimité.

Madame le Maire laisse sa place à M. Yves ECOLAN le temps de l'approbation des comptes administratifs et se retire de la séance.

Délibération n°5 : APPROBATION DU COMPTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2021

Concernant la section de fonctionnement, le cumul des opérations de l'exercice se présente de la façon suivante :

657 977.49 € en ce qui concerne les recettes

487 763.28 € en ce qui concerne les dépenses

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est de 170 214.21 €.

Concernant la section d'investissement, le cumul des opérations de l'exercice se présente de la façon suivante :

308 491.58 € en ce qui concerne les recettes

163 433.12 € en ce qui concerne les dépenses

Le résultat d'investissement de l'exercice est de 145 058.46 € (excédent).

Accord à l'unanimité.

Délibération n°6 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET EAU 2021

Concernant la section de fonctionnement, le cumul des opérations de l'exercice se présente de la façon suivante :

209 803.23 € en ce qui concerne les recettes

107 036.45 € en ce qui concerne les dépenses

Le résultat de fonctionnement de l'exercice est de 102 766.78 €.

Concernant la section d'investissement, le cumul des opérations de l'exercice se présente de la façon suivante :

114 472.68 € en ce qui concerne les recettes
74 936.85 € en ce qui concerne les dépenses

Le résultat d'investissement de l'exercice est de 39 535.83 € (excédent).

Accord à l'unanimité.

Mme le Maire reprend sa place pour poursuivre la séance.

Délibération n°7 : AFFECTATION DES RESULTATS COMMUNE

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'Exercice 2021,
Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2021,
Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

- Un excédent de fonctionnement de 170 214,21 €
- Un excédent d'investissement de 145 058,46 €
- Compte tenu des Restes à réaliser de - 80 149 € (Recettes - Dépenses)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation en réserves d'investissement (Art. 1068)	20 000 €
Transfert à la section d'investissement (Art 023/021)	80 000 €
Résultat au 31.12.2021 de la section de fonctionnement	
Excédent (Art.002)	150 214,21 €
Résultat au 31.12.2021 de la section d'investissement	
(Art 001)	145 058,46 €

Accord à l'unanimité.

Délibération n°8 : AFFECTATION DES RESULTATS EAU

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'Exercice 2021,
Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021.
Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

- Un excédent de fonctionnement de..... 102 766,78 €
- Un excédent d'investissement de..... 39 535,83 €

Le Conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité d'affecter le résultat d'Exploitation et d'investissement comme suit :

Résultat au 31.12.2021 de la section de fonctionnement	
Excédent (art 002)	102 766,78 €
Virement de la section de d'exploitation à la section d'investissement	
(art 023/021) de.....	80 000 €
Résultat au 31.12.2021 de la section d'Investissement	
Excédent (art 001)	39 535,83 €

Accord à l'unanimité.

Délibération n°9 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2022

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la commission Finances s'est tenue le 10 mars 2022. Il ressort de cette réunion le budget primitif 2022 suivant.

Mme le Maire annonce les montants alloués à chaque chapitre de dépenses et de recettes en fonctionnement d'abord puis en investissement. Elle cite les différents investissements projetés pour l'année 2022. Ces investissements ont été évoqués lors de différentes réunions et n'ont pas obtenu l'aval de tous les conseillers.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de la Commune, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 10 mars 2022 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	760 396,21 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	760 396,21 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	353 884,46 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	353 884,46 €
TOTAL DES SECTIONS	1 114 280,67€

Accord à la majorité.

- **POUR : 8 voix**
- **ABSTENTION : 0 voix**
- **CONTRE : 5 voix**

M. Frédéric LAMON vote contre en raison des investissements prévus notamment l'installation de caméras et l'installation de radars pédagogiques qu'il ne juge pas pertinents.

Mesdames Claudia COURTOIS, Véronique GEHAN, Alice GAUTHIER et Monsieur Philippe GEHAN votent contre en raison des investissements prévus notamment le diagnostic de l'église, l'installation de caméras et l'installation de radars pédagogiques qu'ils jugent ne pas être prioritaires.

Délibération n° 10 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU 2022

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que la commission Finances s'est tenue le 10 mars 2022. Il ressort de cette réunion le budget primitif 2022 suivant.

Mme le Maire annonce les montants alloués à chaque chapitre de dépenses et de recettes en fonctionnement d'abord puis en investissement. Elle cite les différents investissements projetés pour l'année 2022 portant sur la poursuite de la suppression des branchements plomb.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif de la Commune, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 10 mars 2022 comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION.....	210 833,93 €
RECETTES D'EXPLOITATION.....	210 833,93 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	181 610,35 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	181 610,35 €
TOTAL DES SECTIONS	392 444,28€

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 11 : FIXATION DES TAXES LOCALES

Madame le Maire propose au Conseil municipal, de ne pas augmenter les taxes foncières.

Elle rappelle les taux 2021 :

Taxe foncière sur le bâti : 17.00 %

Taxe foncière sur le non bâti : 32.00 %

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 12 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Mme le Maire liste les différentes associations et les montants alloués décidés par la commission Finances :

Ligue contre le cancer : 50 €

Association Famille Rurale de Marville : 600 €

Coopérative scolaire - y compris activités culturelles : 2 500 €

APE MARREVILLA : 500 €

Université Drouaise du Temps libre : 50 €

Association du Souvenir Français : 50 €

Club des 5 hameaux : 500 €

ASC Mézières en Drouais (Festival Mômes en Fête) : 300 €

AMF (don Ukraine) : 300 €

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 13 : FIXATION DU TARIF DE L'EAU

Madame le Maire rappelle le tarif en vigueur soit 1,60 € le M3 et propose sur accord de la commission Finances, de ne pas augmenter le prix.

Accord à l'unanimité.

Communication et questions diverses.

Mr ECOLAN fait remarquer qu'un riverain de la rue de Bel Air à Imbermais se plaint de la circulation plus importante depuis que la rue st Jacques est aménagée.

Mr ISAMBERT demande si le plan de zonage départemental des parcs éoliens a été adressé à la mairie.

Mme le Maire informe qu'il est en cours d'élaboration mais qu'aucune information officielle n'est parvenue.

Mme GEHAN demande si, dans la commune, il y aurait des locations de maison pour un budget d'environ 600 à 700€.

La séance est levée à 22H45